

SEANCE DU 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 du mois de MAI, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur René PANNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 10/05/2022

Présents : Jérôme GUERIN, Georges VIALON, Robert VISBECQ, Roseline URIE, Delphine ZECCA, Nadège BESLON, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusé(e)s : Franck DELORME a donné pouvoir à Jérôme GUERIN, Flore QUILLOT-JACQUOT a donné pouvoir à Jérôme GUERRIN,

Absents : Jacky MAGNAN, Jacques BEAUGRAND

A été désigné Secrétaire de séance : Roseline URIE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Le procès-verbal de séance est approuvé à la majorité.

BUDGET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Délib n° 2022/05-10

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délib n° 2022/05-11

Sous la présidence de Monsieur Jérôme GUERIN, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif Communal 2021 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	354 569.84	347 694.14
Section d'investissement	183 511.09	72 675.30
Report en section de fonctionnement (002)	0.00	497 092.29
Report en section d'investissement (001)	0.00	126 468.65
TOTAL (réalisations = reports)	538 080.93	1 043 930.38
Section de fonctionnement	0.00	0.00
Section d'investissement	89 000.00	0.00
TOTAL des restes réaliser à reporter en N+1	89 000.00	0.00
Section de fonctionnement	354 569.84	844 786.43
Section d'investissement	272 511.09	199 143.95
TOTAL CUMULE	627 080.93	1 043 930.38

Hors de la présence de Monsieur René PANNIER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Communal 2021 ci-annexé.

AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF :

Délib n° 2022/05-12

Mr Jérôme GUERIN présente l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 au BP 2022 comme suit :

- **Compte D001 :** 15 632.45 €
- **Compte R002 :** 449 152.45 €
- **Compte 1068 :** 73 367.14 €

Accepté à l'unanimité des membres présents.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT (SMDEGTVO DEVIENT SDEVO).
ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE » POUR
L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES
ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION
ENERGETIQUE »
Délib n° 2022/05/13

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO), et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ».

Madame, Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité.

1) *D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :*

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

2) *Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune*

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »
- Décide de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

3) *Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune*

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »
- Décide de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

QUESTIONS DIVERSES

Formulée par Jérôme GUERIN

LES JEUX DE MONT GEROLD SE DEROULERONT LE 2 JUILLET 2022

- La date pour se retrouver et passer ensemble une journée conviviale et festive approche.

Les jeux débuteront à 10h00 par une grande parade des équipes et se termineront après le feu d'artifice et la soirée dansante.

Les épreuves sont conçues pour que chacun puisse y participer en toute sécurité.

Il y aura les tirs de catapultes, le parcours de charrettes lestées, les combats de lances celtes, le passage du gué, les questions aux druides et le défi des chefs.

Puis ce sera la remise des médailles, le dîner, le feu d'artifice et la soirée dansante.

Pour rappel une équipe doit être composée :

- au minimum de 4 enfants, 4 ados et 4 adultes + un druide + un chef de village. Dans ce cas, les membres de l'équipe participeront à tous les jeux.

- au maximum de 14 enfants, 14 ados et 14 adultes + un druide + un chef de village. Dans ce cas, les membres participeront à 1 seul jeu.

Une équipe peut participer si une catégorie d'âge est absente.

Toutes les combinaisons sont donc possibles : par exemple une équipe peut avoir 8 enfants, 4 ados et 6 adultes, une autre 5 enfants et 6 adultes.

Plusieurs communes peuvent se réunir pour former une équipe.

Afin de respecter la thématique des jeux, nous demandons que chaque participant soit costumé (un long tee-shirt avec une ceinture en ficelle peut faire l'affaire), que chaque commune vienne avec son étendard et son bouclier (et pour les plus téméraires, le chef de tribu pourra monter sur son bouclier).

Nous demandons aussi la mise à disposition d'un ou deux commissaires par équipe pour encadrer / arbitrer les jeux.

Pour les commissaires une réunion préparatoire se déroulera le samedi précédent les jeux (samedi 25 juin à 10h00) pour l'explication des jeux, la répartition des rôles, le tirage au sort des couples d'équipes se rencontrant...

Le repas du soir sera dans le thème puisqu'il est proposé au choix cochon de lait à la broche ou poulet fermier à la broche. La bière du Vexin de la célèbre brasserie de Théméricourt sera aussi au rendez-vous.

Pour une bonne organisation, **inscription au plus tard le 15 juin pour les équipes et le repas du soir** (délai pour le traiteur).

Jauge de 350 repas maxi.

Nous espérons vous voir nombreux à cette manifestation.

LETTRE D'INFO

- Une lettre d'info sera établie par les membres de la commission communication pour informer de quelques points :

- Dégradations du mobilier ou autre par les enfants

- Chiens errants

- Jeux intervillages 25 enfants de Cléry participants

14 accompagnants adultes

Les goûters et boissons sont pris en chargeant par le Comité des fêtes et foyer rural (CFFR)

COMMISSION « ENFANTS-JEUNESSE »

- Demande d'organiser une réunion de la commission « enfants-jeunesse » le 13 juin à 20h30. Faire les convocations.

Formulée par Nadège BESLON

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Mme BESLON Nadège fait par de ses recherches auprès d'établissements afin de fleurir le village. Après concertation il a été décidé de choisir l'Entreprise ALMIN – LES MUREAUX

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Formulées par Mr le Maire

PLAN CANICULE

À la suite d'un mail émanant de la Préfecture, service SDPCI (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) nous demandant des précisions sur les référents canicule, les locaux collectifs disposant de pièces climatisées ou rafraîchies et de groupes électrogènes ainsi que le recensement des personnes vulnérables, il est décidé ainsi par les membres du conseil :

- TITULAIRE : M. VIALON Georges mail : viallon.georges@free.fr
- SUPPLEANTE : Mme URIE Roseline : uroseline@gmail.com
- SUPPLEANTE : Mme BESLON Nadège : beslonadege@bbox.fr
- Mairie de CLERY-EN-VEXIN : commune-de-clery@wanadoo.fr

CHARTRE DU PNR « HORIZON 2040 » / METHANISEURS

Installations classées pour la protection de l'environnement, **Société SAS BIOMETHA 95 – D 51 – LE PERCHAY** en vue d'exploiter une unité de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, projet soumis également à un plan d'épandage.

Une mise en consultation de l'ensemble des membres du conseil municipal est demandée pour ce dossier afin d'y formuler son avis. Cet avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS BIOMETHA 95 devra être formulé (conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement), au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation, soit avant le mercredi 29 juin 2022.

La séance est levée à 22H45

Roseline URIE
Secrétaire de Séance



René PANNIER
Maire de CLERY EN VEXIN



Affiché le :

Retiré le :

